

REGLEMENT **de la randonnée Thouaré-Loches-Thouaré**

A. Généralités :

Randonnée cyclotouristique soumise au règlement général de la FFCT (FFVélo) :
Respect du code de la route, port du casque recommandé et respect des règles sanitaires en vigueur aux dates de la manifestation

Strictement réservée aux licencié(e)s de la FFCT et à la pratique du vélo sans assistance électrique.

Les mineurs de moins de 18 ans devront être accompagnés d'un représentant légal.

B. Déroulement :

Les ravitaillements seront ouverts en tenant compte d'une moyenne maximale de 28 km/h et minimale de 22 km/h.

Un parcours détaillé ainsi qu'un fichier GPX seront transmis à chaque participant

Les groupes seront constitués en fonction de 3 niveaux de vitesse de déplacement :

- niveau 1 : Allure libre
- niveau 2 : Allure régulée avec capitaine de route (env 25 km/h)
- niveau 3 : Allure régulée avec capitaine de route (env 22 km/h)

le choix du niveau sera précisé lors de l'inscription pour permettre à l'organisateur de définir le nombre et la composition des groupes

Attention : le choix du groupe ne doit pas être surestimé.

Les changements de groupe seront interdits.

Le capitaine de groupe veillera à ce que le groupe reste homogène. Les éventuels retardataires seront attendus.

Néanmoins, pour changer d'allure, le participant sera exceptionnellement autorisé à changer de groupes seulement aux points de ravitaillements et à condition d'obtenir l'accord du capitaine de route du groupe que l'on quitte et du capitaine du groupe que l'on rejoint pour des raisons de sécurité.

En cas d'abandon, le cycliste devra impérativement prévenir les organisateurs.

La participation à des brevets de 100 à 200 km avant la randonnée Thouaré-Loches-Thouaré sera un gage de réussite.

La liste des brevets disponibles est sur le site du CODEP44 :

<http://cyclotourisme44-ffvelo.fr>

C. Horaire des départs

Départ de Thouaré		Départ de Loches	
Allure 22km/h	6h00	Allure 22 km/h	7h00
Allure 25km/h	6h30	Allure 25 km/h	7h30
Allure libre	7h00	Allure Libre	8 h00

D. La préparation matérielle

La révision mécanique du vélo est indispensable dans les jours qui précèdent le départ
En cas de problème technique, l'organisateur accompagnera le cycliste en difficulté jusqu'au prochain ravitaillement, à charge au participant d'organiser son propre rapatriement.

A chaque ravitaillement comme aux lieux de départ et d'arrivée, le vélo sera sous la responsabilité de son propriétaire. Un antivol est fortement conseillé.

L'organisateur fournira à chaque participant une plaque de cadre. Cette plaque devra être placée sur le vélo avant le départ

E. Le transport du matériel personnel

L'organisateur ne transportera qu'un seul sac par personne au lieu d'hébergement à Loches et le ramènera au lieu de départ au retour.

Le poids du sac ne devra pas excéder 8kg

Votre sac pourra être éventuellement confié à l'organisateur la veille de la manifestation entre 19h et 20h au point de départ.

Apporter votre serviette de toilettes, les draps seront fournis.

F. L'hébergement

Les participants seront logés dans des chambres comportant plusieurs lits. Le critère retenu par l'organisateur pour la composition des chambres sera celui de l'appartenance à un groupe (les horaires de départ étant différents selon l'allure des groupes).

G. La sécurité

La sécurité est assurée par une voiture d'assistance. Chaque participant possédera sur sa plaque de cadre un n° de téléphone pour joindre cette assistance.

Par ailleurs, on lui demandera lors de l'inscription un n° d'une personne pouvant être jointe pour être prévenue en cas de besoin.